

# CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 MARS 2019

## PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 7 mars 2019 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Patrick DUCROS, Christian LAREURE, André ALEX, Jérôme RACINE, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Samuel CATELAND, Patricia PERRET (arrive à 20h30), Julia WILMET et Antoine DUPIN.

**Absents avec excuse :** Christian MATRAS donne pouvoir à Christine VALADE  
Chantal SAVARINO donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE  
Yvette HILMEYER-JOBERT-POLETTE donne pouvoir à Patrick DUCROS  
Maryline PHILIPPE-HENRIQUES donne pouvoir à Patricia PERRET (à partir de 20h30)

**Absente sans excuse (= sans pouvoir) :** Patricia PERRET (jusqu'à 20h30)

**Secrétaire élu pour la durée de la séance :** André ALEX

Le procès-verbal du précédent Conseil Municipal ne suscite aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

- **Versement d'acomptes sur subvention au profit de l'association Espace de Vie Sociale La Soupe au Caillou**

Mme VALADE expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement de 2 acomptes à hauteur de 14 000 euros et de 35 000 euros au profit de l'association EVS La SAC.

Il s'agit d'avancer de la trésorerie à l'association dans l'attente du vote du BP 2019, notamment des subventions EVS et périscolaire. La Trésorerie demande à la commune une délibération nominative préalable pour procéder à ces versements.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement de ces 2 acomptes de 14 000 euros et de 35 000 euros.

- **Exonération des pénalités de retard pour toutes les entreprises intervenues dans le cadre des marchés de travaux pour la salle ERA**

Mme VALADE explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver l'exonération des pénalités de retard pour toutes les entreprises intervenues dans le cadre des travaux de la salle ERA.

La Trésorerie demande à la commune une délibération sur ce point pour ne pas appliquer ces pénalités à la charge des différentes entreprises.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Les élus valident à l'unanimité le passage de ce point en délibération. Dans la foulée, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette exonération des pénalités de retard pour toutes les entreprises intervenues pour les travaux de la salle ERA.

- **Délégation au Centre de Gestion de la Loire pour négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée afin de couvrir les obligations statutaires des agents**

M. le Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à donner mandat au Centre de Gestion de la Loire pour mener la procédure de mise en concurrence en vue de retenir un assureur dans le cadre d'un contrat groupe ouvert à adhésion facultative.

Autrement dit, la commune aura un véritable droit d'option au terme de la mise en concurrence : si les conditions obtenues ne sont pas satisfaisantes pour l'assurance des risques statutaires du personnel communal, la commune pourra ne pas adhérer au contrat groupe.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la délégation au CDG 42 pour réaliser une mise en concurrence concernant la couverture des obligations statutaires des agents.

- **Rachat fonds de commerce / matériel Bodega**

M. le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à discuter d'un éventuel rachat du fonds de commerce ou seulement du matériel de la Bodega.

Il rappelle le contexte : le fonds de commerce est en vente pour un montant de 20 000 euros. La commune a pris l'attache d'un cabinet d'avocats qui conseille de limiter l'intervention au sein de cette affaire privée et qui rappelle que, de toute façon, en tant que propriétaire des locaux, la commune pourra se manifester via la procédure d'agrément du repreneur. En tout état de cause, en cas de rachat du matériel par la commune, cela ne pourra se faire qu'à hauteur de la valeur nette comptable.

M. DUMAS s'interroge sur les gîtes à côté pour lesquels il y avait l'idée d'une éventuelle gestion globale bar / restaurant / hébergements. Pour M. le Maire, c'était effectivement une hypothèse au départ mais, en cas d'autre repreneur, cela sera peut-être à rediscuter.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal confirme donc sa position entérinée lors du Conseil Municipal du 31 janvier dernier.

- **Débat d'Orientations Budgétaires**

Mme VALADE expose que le Conseil Municipal est appelé à débattre sur les orientations budgétaires pour 2019. Elle présente les différents documents travaillés en commission finances.

Tout d'abord, le **compte administratif 2018** pour la clôture de l'exercice budgétaire 2018 : il en ressort un excédent définitif de 201 144,45 euros. Le Conseil Municipal ne formule aucune remarque.

Ensuite, l'Adjointe présente la **section de fonctionnement (dépenses et recettes)** : elle a fait l'objet d'un travail important en commission finances qui a revu les chiffres au vu du réalisé 2018 et des différentes augmentations prévues (gaz, électricité ...). Le Conseil Municipal ne formule aucune remarque.

### **[Arrivée de Mme PERRET à 20h30]**

Mme VALADE poursuit avec la **section d'investissement (dépenses et recettes)**. Le Conseil Municipal ne formule aucune remarque concernant les recettes. En revanche, les dépenses d'investissement sont revues en détail.

Sur l'opération 101 aménagements divers, actuellement, aucune somme n'est prévue pour les illuminations, ce qui doit être revu.

Sur l'opération 102 rénovation bâtiments communaux, 2 points sont abordés : d'une part, la réfection de l'appartement de l'école, chiffrée à 80 000 euros, peut être reportée, ce qui permettrait de réaffecter cette enveloppe de 80 000 euros pour d'autres projets (en revanche, l'escalier de secours reste clairement une priorité pour 2019). D'autre part, le projet maison Deveaux est discuté : le chiffrage à 275 000 euros est une estimation haute semble-t-il ; l'objectif de la commune est de faire du locatif, c'est-à-dire que les loyers payés par les locataires permettraient de couvrir la mensualité d'emprunt à rembourser, autrement dit il s'agirait donc d'une opération blanche pour la commune. M. le Maire explique l'un des avantages de ce projet : l'année qui suivra celle de la réalisation des travaux sur ce bâtiment, la commune retouchera une partie de la TVA via le FCTVA (avantage non négligeable par rapport à la même démarche qui serait opérée par un particulier porteur de projets). Il ajoute pour terminer sur ce dossier que la demande de locatif est forte sur Perreux (proximité de Roanne mais en campagne ...). Après discussions, ce projet est validé par les élus. M. DUMAS continue sur un projet similaire : la maison à pans de bois, acquise par la commune et pour laquelle aucune somme n'est prévue en investissement. M. le Maire lui explique qu'il n'y aura pas de travaux en 2019 sur cette maison, mais peut-être au moins le démarrage des études.

Sur l'opération 104 travaux voirie, un projet n'a pas été intégré aux investissements prévus mais doit l'être : la mise en sécurité du cheminement piétons en direction de Chervé (passage sous la voie ferrée). M. le Maire présente les 2 projets envisagés pour cette sécurisation : 3 stops pour faire arrêter les voitures (coût estimé à 2 500 euros environ) et la réalisation d'un aménagement taluté avec une pente douce qui démarrerait bien amont pour éviter que les élèves ne passent sous le pont et se trouvent donc, comme actuellement, en situation de « cohabitation » avec les automobilistes (coût estimé plus élevé autour de 20 000 euros). Les élus débattent de ce dossier et d'autres propositions sont lancées (dos d'âne ...). Ils valident la réalisation des stops dans un premier temps car le coût est modéré et car cela permet une période de test pour voir le fonctionnement de cette solution en pratique sur le terrain et si elle est suffisante et satisfaisante pour la sécurité des élèves.

Sur l'opération 105 sports, 2 points sont abordés : d'une part, pour l'irrigation du stade de foot, il semblerait que les 5 000 euros prévus ne soient pas suffisants car il faut creuser à une profondeur de 60 mètres et le devis reçu récemment est supérieur ; le Conseil Municipal passe donc cette ligne à 10 000 euros. D'autre part, le projet traçage du parquet salle des sports est discuté : aucune somme n'est actuellement prévue, mais, pour M. le Maire, il pourrait être opportun de le faire pour une remise au propre globale de cette salle, d'autant que des travaux y sont déjà prévus (accessibilité, peinture et doublage). Après discussions, les élus valident la réalisation de ce projet traçage du parquet à la salle des sports (coût estimé à 35 000 euros environ).

Sur l'opération 109 aménagement complexe administratif, les élus valident la suppression du projet peinture des volets de la mairie. Ils ont déjà été déposés, ce qui n'a suscité aucune remarque,

d'autant qu'ils étaient en fait peu utilisés.

En revanche, les opérations 103 acquisition matériel, 106 cimetière, 118 salle des fêtes et 120 aménagement foncier n'appellent aucune remarque des élus dans le cadre du présent débat.

Enfin, pour terminer, Mme VALADE aborde les **propositions de subventions pour 2019**, qui ont déjà été travaillées en commission finances et qui n'appellent aucune remarque du Conseil Municipal.

Un dernier point est évoqué : la mise en place d'un budget dédié à la culture pour la réalisation ou l'accueil d'événements sur la commune (spectacles musicaux, expositions ...). Globalement, les élus y sont favorables et 10 000 euros pourraient être prévus pour l'année 2019.

Par conséquent, pour résumer, les modifications proposées sont les suivantes :

- enlever les 80 000 euros pour la réfection de l'appartement de l'école publique et les 2 000 euros pour la peinture des volets de la mairie
- donc ajouter une enveloppe de 10 000 euros pour les illuminations + 2 500 euros pour la sécurisation du cheminement piétons en direction de Chervé + 35 000 euros pour le traçage parquet salle des sports + 10 000 euros pour l'irrigation du stade de foot (au lieu des 5 000 euros prévus) + 10 000 euros pour un budget culture

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire, si ce n'est que les chiffres vont être revus suite au présent débat et avant le vote du Budget Primitif qui aura lieu le 28 mars prochain.

Le Conseil Municipal prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires qui vient de se dérouler.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Informations diverses : remerciements St Vincent de Boisset, subvention Région restauration maison à pans de bois, Conseil Municipal des Jeunes projet Bénin

M. le Maire évoque ces différentes informations.

Les remerciements de la commune voisine font suite à l'aide apportée pour déneiger suite à un épisode neigeux fin janvier dernier.

Pour la subvention de la Région, il s'agit d'un courrier d'accord reçu récemment pour une subvention à hauteur de 54 000 euros.

Enfin, le projet Bénin en lien avec le CMJ consiste dans un premier en un contact, une prise de connaissance entre les enfants français et les enfants béninois. Une vidéo a donc été réalisée par les jeunes du CMJ et Stéphane Archambault, qui va se rendre au Bénin dans le cadre d'un projet humanitaire, va la transmettre aux enfants sur place.

- Tarifs cantine

Mme VALADE explique que les tarifs à Perreux sont tout à fait raisonnables par rapport aux communes alentour et au regard de la prestation de qualité concernant les repas. Une réflexion est donc en cours pour faire évoluer ces tarifs, en concertation avec les parents, avec une mise en place qui pourrait avoir lieu pour septembre 2019.

## **RAPPEL DE DATES**

- Commémoration 19 mars : mardi 19 mars 2019 (rassemblement à 18h15 Place des Combattants et cérémonie à 18h30 au Monument aux Morts)
- Prochain Conseil Municipal : jeudi 28 mars 2019 à 20h (BP 2019)
- Elections européennes : dimanche 26 mai 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.